

ils prendront de l'envergure en fonction des besoins et d'un recours plus étendu à ces experts-conseils de l'extérieur.

Les préoccupations des États-Unis au cours de l'année à l'étude portaient notamment sur la disposition relative à la part de la Couronne du Programme énergétique national, sur les limitations que la *Loi canadienne sur les banques* impose aux avoirs des banques étrangères au Canada, et sur les mesures législatives canadiennes qui ont trait aux brevets pharmaceutiques et à la radiodiffusion transfrontière. Les préoccupations des États-Unis touchant les opérations de l'AEIE ont perdu de leur importance.

Une question d'intérêt réciproque pour les deux pays était la délimitation des deux frontières encore contestées entre le Canada et les États-Unis. Le litige concernant le golfe du Maine a été soumis à la Cour internationale de justice à La Haye en vue d'une décision exécutoire. Tant que cette question ne sera pas résolue, les deux parties ont décidé de ne rien faire pour forcer la question dans les autres secteurs contestés.

Les deux pays ont reconnu aussi la nécessité d'un traité pour la gestion des ressources en saumon du Pacifique. Bien qu'un accord eût semblé être atteint au début de 1983, les États-Unis ont demandé, par la suite, d'importantes révisions dont on a discuté depuis au cours de diverses négociations techniques sans arriver à une entente. Il n'est guère probable que l'on se mette d'accord à ce sujet en 1984, étant donné les élections américaines, mais on espère que les deux parties poursuivront leurs efforts en vue de la conclusion d'un traité d'ici la session de 1985 du Congrès.

Le Canada et les États-Unis ont continué d'être le partenaire commercial le plus important l'un de l'autre. En 1983, les échanges bilatéraux représentaient une valeur totale de 120 milliards de dollars. Les exportations canadiennes vers les États-Unis (66,3 milliards) étaient en progression de 15 p. 100 sur 1982 et constituaient plus de 70 p. 100 des exportations canadiennes totales. La seule augmentation des exportations vers les États-Unis était plus grande que l'ensemble des exportations canadiennes vers la CEE et représentait près du double de nos exportations vers le Japon. En 1983, le Canada avait une balance commerciale favorable vis-à-vis des États-Unis, l'excédent se chiffrant à 12 milliards de dollars contre 9,8 milliards en 1982, et il y avait un surplus au compte courant de 2 milliards de dollars. Les Canadiens ont acheté environ 17 p. 100 de toutes les exportations américaines.

Les relations commerciales et économiques bilatérales ont conservé une bonne tournure, mais certaines questions continuent de se poser comme on doit s'y attendre dans le cas de rapports si étendus et si complexes. L'un de ces problèmes est la menace du protectionnisme aux États-Unis. En dépit des signes de relance économique qui se sont manifestés en Amérique du Nord en 1983-1984, des pressions protectionnistes considérables ont continué de s'exercer sur l'Administration Reagan et le Congrès. Elles ont entraîné des mesures restrictives des échanges et donné lieu à des propositions qui, à l'avenir, pourraient avoir des répercussions défavorables sur toute une gamme d'exportations canadiennes, dont l'acier, le cuivre, les machines-outils, le poisson, la pomme de terre, le sucre et ses produits dérivés, ainsi que l'amiante. Les autres objets de préoccupation pour le Canada sont demeurés les mesures législatives proposées quant au contenu américain des produits de l'industrie automobile, les modifications

possibles au régime des droits compensateurs et aux lois antidumping des États-Unis, et les dispositions de réciprocité que l'on a envisagées. L'extra-territorialité (la juridiction qu'exercent le gouvernement américain ou des organismes de réglementation sur des personnes, des biens ou des événements en dehors des États-Unis) est demeuré un sujet de préoccupation pour le Canada (voir aussi le chapitre 2).

Certains aspects positifs de l'évolution des relations commerciales canado-américaines en 1983 et au début de 1984 ont tenu à la décision des États-Unis de soustraire le ciment aux dispositions d'achat aux États-Unis qui sont appliquées en vertu du *Surface Transportation Assistance Act* (ce qui permet d'utiliser du ciment canadien pour la construction des grandes routes et les projets de transport en commun qui reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral américain). Un autre fait positif a été le rejet, par le ministère du Commerce des États-Unis, d'allégations selon lesquelles les producteurs canadiens de résineux bénéficiaient indûment de subventions canadiennes. Les États-Unis ont accueilli favorablement le fait que le Canada ait accepté les recommandations d'un groupe de travail du GATT sur les opérations de l'AEIE. Certains progrès ont été enregistrés sur des aspects précis de la question de l'extra-territorialité avec la signature du protocole d'accord sur les consultations antitrust en mars 1984 et avec l'ouverture des négociations concernant un traité d'assistance réciproque en matière criminelle.

En outre, le Canada et les États-Unis ont convenu d'examiner les avantages et les inconvénients d'accords sectoriels limités de libre-échange. C'est là une des propositions que renferme le « Document de travail sur la politique commerciale du Canada pour les années 1980 », publié en août 1983. Faisant état, dans ce document, de l'importance de ses relations commerciales avec les États-Unis, le Canada proposait que l'on envisage des accords de libre-échange dans des secteurs particuliers. Par la suite, on a entrepris des études portant sur des accords de ce genre dans les domaines de l'acier, des machines agricoles, des marchés publics (transport en commun) et de l'informatique.

Des discussions bilatérales sur des questions commerciales et économiques ont eu lieu à plusieurs occasions au cours de l'année, notamment lors de rencontres entre le représentant du ministère du Commerce des États-Unis, M. William Brock, et le ministre d'État au Commerce international, M. Gerald Regan, ainsi que dans le cadre plus vaste des réunions trimestrielles entre MM. MacEachen et Shultz. En outre, le point de vue canadien sur ces questions a été présenté dans de nombreuses allocutions faites devant des associations américaines de gens d'affaires par des ministres canadiens et par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis.

En plus des visites ministérielles entre les deux pays le ministère a cherché à accroître la présence de l'industrie canadienne sur le marché des États-Unis. Il a fait réaliser par des experts-conseils du secteur privé des études du marché des produits canadiens dans différentes régions des États-Unis. Ces études déterminaient les débouchés possibles qui correspondaient au potentiel particulier de petites et moyennes entreprises du Canada. Une fois achevées, elles ont donné lieu à des ateliers et à des colloques qui devaient renseigner l'industrie sur les débouchés offerts et permettre l'établissement de stratégies de mise en marché.

Le ministère a organisé 30 foires commerciales aux États-